Traduction MAIRIE DE La Gard ARRONDISSEMENT DE Toulon

~~Du~~ Italie ~~mil huit cent quatre vingt cinq à heure~~

~~ACTE DE MARIAGE d~~ Etat-Civil

N° 9

Rebaudo et Bruzzo

~~âgé de~~ Extrait du Registre ~~ans, né à~~ des actes de Mariage ~~département~~ de la Commune de Castel-Vittorio Province ~~du mois~~ de Port-Maurice ~~mil~~ Acte de Mariage de Barthélémi, ~~profession d~~ Joseph, Rebaudo ~~domicilié à~~ forgeron fils légitime, ~~département~~ de Joseph et de ~~fils~~ Marie, Baptist, ~~de~~ Asplanata âgé de vingt-un ans né à Marseille domicilié ~~département d~~ à La Garde (Var) et de Marie ~~profession d~~ Devota Bruzzo ~~domicilié à~~ fille légitime de Etienne et ~~département~~ de Catherine, Giraldi ~~et de~~ âgée de vingt-trois ans née à Castel-Vittorio ~~département d~~ y domiciliée; Unis en Mariage le dix-sept Février mil huit cent quatre-vingt-trois, en la Commune de Castel-Vittorio

~~Et d~~ Pour Extrait Conforme: Castel-Vittorio le dix-sept Février

~~âgée de~~ mil huit cent ~~ans, née à~~ quatre-vingt-trois ~~département d~~ L'officier de l'Etat-Civil ~~le~~ Signé Giraldi ~~du mois d~~ Suivent les ~~mil~~ légalisations. Pour traduction ~~profession d~~ conforme à ~~domiciliée à~~ l'original. Paris, le ~~département~~ dix-sept Octobre ~~fille~~ mil huit ~~de~~ cent quatre-vingt-trois, Pour ~~né à~~ le Sous-Directeur ~~département d~~ chargé du Bureau des traducteurs ~~profession~~ du Ministère ~~domicilié à~~ des Affaires Etrangères, Signé ~~département d~~ H. Nicholas ~~et de~~ Le Ministre des Affaires Etrangères ~~née à~~ certifié véritable ~~département d~~ la signature de Mr Nicholas

Paris, le neuf Décembre mil huit

~~Les actes préliminaires sont : 1°~~ Cent quatre-vingt-quatre

Pour le Ministre

et Pour le chef de bureau délégué

Signé: H. Rais

Transcrit par Nous, François, Jean-Baptiste, Turrel, adjoint délégué par Monsieur Le Maire de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'Etat-Civil

Turrel

~~et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.~~

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il fait contrat de mariage à la date du du mois d mil huit cent par devant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

Le tout en présence de domicilié à département d âgé de ans, profession d

De domicilié à département d âgé de ans, profession d

De domicilié à département d âgé de ans, profession d

Et de domicilié à département d âgé de ans, profession d

Après quoi

faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par